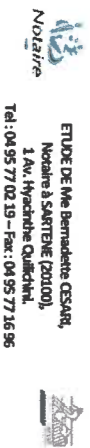


COMMUNE DE GROSSA
CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ



ETUDE DE Me Bernadette CESARI,
Notaire à SARTENE (20100),
1 Av. Hyacinthe Quacchi,
Tel : 04 95 77 02 19 – Fax : 04 95 77 16 96

Aux termes d'un acte reçu par Me Bernadette CESARI, Officier Public, Notaire à SARTENE (20100), le 16 avril 2026, il a été constaté la qualité de propriétaire des biens ci-après désignés, de la personne suivante :

Madame Marie Pauline TOMASI, en son vivant retraitée, demeurant à MONTPELLIER (34000) résidence La Merise 130 Avenue du Palavas, Née à GROSSA (20100), le 7 janvier 1915 Veuve de Monsieur Marc Paul FOLQUET et non remariée. Et qui/elle est déclarée à MONTPELLIER (34000) (FRANCE), le 4 août 2015.

A été déclaré propriétaire des biens ci-après :

Sur la commune de GROSSA, feuillets B23203050 et Quaracchia, cadastres :

Affectation	N°	Superficie	Superficie
Parcelle	76	01 ha 73 a 00 ca	01 ha 73 a 00 ca
Parcelle	77	00 ha 91 a 20 ca	00 ha 91 a 20 ca
B 23203050 QUARACCHIA			

La possession de ces biens a eu lieu de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2265, 2265 et 2272 du Code civil (ex : 2229).

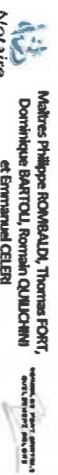
Conformément à l'article 1er de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsque un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et du service de la publicité foncière ».

POUR AVIS, Me CESARI, Notaire Officier Public.

COMMUNE DE PIETROSELLA
CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ



Maitres Philippe BONNEAUD, Thomas FORT,
Dominique BARTOLI, Romani QUACCHINI
et Emmanuel CEBEN
Notaires Associés à ALACCIO (20000)
3 Cours Général Luderer

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à ALACCIO, le 14 avril 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

La COMMUNE DE QUASQUAJA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'hôtel de Ville de QUASQUAJA (20142), Identifiée au SIREN sous le numéro 212 002 539.

Et la COMMUNE D'ALBIRECCA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, ayant son siège social en l'hôtel de Ville d'ALBIRECCA (20128), Identifiée au SIREN sous le numéro 212 000 087. Elles possèdent conjointement et indivisément depuis plus de trente ans, sur la commune de PIETROSELLA (20166) à concurrence de :

- Soixante/quatre-vingt-septèmes (60/87èmes) indivis s'agissant de la commune de QUASQUAJA.
- Vingt-sept/quatre-vingt-septèmes (27/87èmes) indivis s'agissant de la commune d'ALBIRECCA.

L'ensemble Casaleo Bossa, fleur-de-Rupone, la parcelle de terre cadastrée section AB n° 222 pour 12a 97ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsque un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquiescive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site Internet et du service de la publicité foncière ».

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@notbaibz.fr

VENTES AUX ENCHÈRES

SAS KALLIURIS

Résidence CASALUNA, BAT B.2, 1750, Avenue de BORGO 20290 BORGO
TEL : 04 95 20 83 72
Consulter le site : <https://www.rndi-encheres.com/>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

VENDREDI 24 AVRIL 2026 A 10 HEURES

(Et pour suivants et précédents)
LOT 30 BIS, ZI de PANCIETTA 20167 SARROLA CARCOPINO.
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, des biens suivants en l'état, sans réserve, ni recours contre l'Officier vendeur :

En UN SEUL LOT mise à prix 25000 euros surenchères à 500 euros.

DIFFERENTS LOTS de machines de bureau, des véhicules utilitaires, un deux roues BMW 650 GS, CONTROLES TECHNIQUES A REALISER POUR L'ENSEMBLE DES VEHICULES.
Des escabeaux, échelles, des matérieliers, différents matériels électroportatifs, groupe électrogène,
Etc...

(Détail et photographies sur notre site <https://www.rndi-encheres.com/>)

ENLEVEMENT UNIFORMEMENT APRES PAIEMENT ASSURANCE

OBLIGATOIRE POUR VEHICULE

Valable sur place de 09 heures 30 ET SUR RENDEZ VOUS.

Paiement au comptant. Aux conditions habituelles 14,28 % TTC
Avec emblement immédiat à la charge de l'acquéreur.

SAS KALLIURIS, Commissaires de Justice.

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE CORBARA
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA
RÈRE PARULTON

Pur arrêté n°A020-2026 en date du 14 avril 2026, M.le Maire de Corbara a procédé à l'inscription au plan de zonage du territoire de la commune de CORBARA. L'enquête publique se déroulera en deux étapes du mardi 19 mai 2026 à 9h au vendredi 12 juin 2026 à 12h inclus.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et les lundi et mercredi de 14h à 18h).

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles à l'adresse suivante <https://www.rndi-encheres.com/>. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et commenter éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante enquete-publique-7288@registre-dematerialisee.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :
- le lundi 11 mai 2026 de 9h à 12h et de 14h à 18h (début de l'enquête)
- le mercredi 15 mai 2026 de 9h à 12h
- le mercredi 27 mai 2026 de 9h à 12h
- le jeudi 4 juin 2026 de 9h à 12h
- le vendredi 12 juin 2026 de 9h à 12h (fin de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Corbara.

Le Maire
Ange Sabucci

COUVERTURE
MÉRIT
DE LA HAUTE-CORSE
CORSE
Direction de la mer et
du littoral de Corse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2B-2026-04-07-00004 en date du 7 avril 2026, le préfet de la Haute-Corse informe le public de la tenue d'une enquête publique relative à l'élaboration d'un plan de zonage de la mer et du littoral dans les eaux territoriales italiennes au Nord - Est du Cap Corse.

L'enquête publique se déroulera durant 32 jours consécutifs du 5 mai 2026 à 9h00 au 5 juin 2026 à 17h00. La Direction de la mer et du littoral de Corse située « 8 boulevard Benoîte Darnesi, 20411 Bastia » est désignée comme siège de l'enquête publique.
L'ensemble des pièces du dossier est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Frédéric MORETTI en qualité de commissaire enquêteur suppléant, et Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI au titre de la formation initiale des nouveaux commissaires enquêteurs.

La commissaire enquêteur se tient à disposition du public pour recevoir des observations écrites ou orales lors des permanences au niveau du siège de l'enquête publique selon les jours et créneaux horaires définis ci-dessous :

- Mardi 05 mai 2026 - de 9h à 12h ;
- Mardi 26 mai 2026 - 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- Vendredi 5 juin 2026 – de 14h à 17h.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support « papier » à la Direction de la mer et du littoral de Corse - 8 boulevard Benoîte Darnesi, 20411 Bastia, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi ;
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Direction de la mer et du littoral de Corse à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé, via le lien : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7252/>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consulter ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public dans les locaux de la Direction de la mer et du littoral de Corse, à l'adresse et aux horaires cités ci-dessus ;
- sur le registre dématérialisé, via le lien : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7252/> ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7252@registre-dematerialisee.fr ;

• par correspondance postale adressée à l'attention de M.me Corine SAVELLI, commissaire enquêteur, avec la mention « ne pas ouvrir », jusqu'au dernier jour de l'enquête, le cabinet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête ; • Direction de la mer et du littoral de Corse - Service gestion intégrée de la mer et du littoral, 8 boulevard Benoîte Darnesi, CS 6008, 20411 Bastia Cedex 09 » ;

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête durant un an sur :

- le site internet de la préfecture de la Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/justifications/appele-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques>) ;

• le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialisee.fr/7252/> ;
Conformément aux dispositions de l'article R123-32, après le obtien de l'enquête, le préfet de la Haute-Corse et le préfet maritime de la Méditerranée transmettent leur avis aux autorités italiennes sur le projet faisant l'objet de cet arrêté. Cet avis est accompagné du rapport et des avis de la commissaire enquêteur.

Autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :
Monsieur le préfet de la Haute-Corse, Direction de la mer et du littoral de Corse - Service gestion intégrée de la mer et du littoral, mer.gouv.fr, téléphone : 04 95 32 92 60, pem.dmlc@mer.gouv.fr.

corsematin.com
jel.corsematin.com

LA SOLUTION SIMPLE ET EFFICACE
POUR VOS FORMALITÉS

CORSE
matin
A Corsica in Paris

NOUVEAU SITE

- Saisissez en ligne vos annonces légales via une plateforme facile d'utilisation et accessible 24h/24.
- Disposez de modèles d'annonces pour vous accompagner dans la rédaction.
- Éditez votre attestation de parution immédiatement.
- Consultez le résumé des annonces légales avec une recherche multicritères.
- Parution dans Corse-Matin, journal habilité par la préfecture de Corse



francomarchés.com
100% gratuit
Alertes par email

www.corsematin-legales.com
Ajaccio - 04 95 51 74 30
legales-ajaccio@corsematin.com
Bastia - 04 95 32 66 33
legales-bastia@corsematin.com